

## **Compte rendu Réunion Ministère du 13 novembre** **Reconnaissance professionnelle des aides-soignants et auxiliaires de puériculture**

La délégation Sud, composée de Christine (AS à L'AP-HP), Maïté (AP CHU Clermont Ferrand), Christian (AS CHU Angers) et Patrick (Fédé), a été reçue par Madame Podeur, Directrice de l'Hospitalisation et de l'Organisation des soins (DHOS) et de Mme Coudray, conseillère pédagogique à la DHOS.

La délégation a rappelé les revendications de la profession pour une reconnaissance professionnelle :

- attribution du DE
- Décret définissant un rôle propre

Ces éléments ont déjà été discutés avec le Ministère en février puis en juin 2006, le Ministère s'étant engagé lors du dernier rendez-vous a pratiqué une étude technique et juridique sur le décret définissant les actes professionnels.

### **Incompréhension.....**

Changement de ton au Ministère avec la nouvelle DHOS :

- le DE : il est inscrit dans le protocole, il faut le temps de la publication des textes...La DHOS se demandant même pourquoi les AS/AP attachent tant d'importance à l'attribution d'un DE !
- La reconnaissance est déjà en œuvre dans le protocole FPH , notamment en matière de revalorisations salariales....
- La reconnaissance professionnelle passe par « la VAE et les conseils de pôles d'activités, dans lesquels il y aura une meilleure écoute des professionnels que dans les conseils de services » !

### **.....et pommade !**

La DHOS reconnaît néanmoins le malaise lié au manque de reconnaissance, et le « flou » d'exercice selon qu'on exerce en milieu hospitalier ou en EHPAD, et que certaines tâches déléguées systématiquement à l'hôpital comme les toilettes restent de l'exclusivité des IDE libérale.

Elle reconnaît aussi des difficultés de responsabilité sur les médicaments par exemple, ainsi que l'absence de reconnaissance et la variabilité de la fonction selon le lieu d'exercice, en soulignant que les AS et AP sont un maillon essentiel de l'équipe paramédicale.

Bien que d'accord sur le fond avec les actes répertoriés dans le projet de décret proposé par Sud, la DHOS n'est pas favorable à un décret définissant un rôle propre en prétextant un refus de « balkanisation » (morcellement) des professions. En effet, la DHOS nous laisse entendre qu'ils entendent faire exploser les textes existants réglementant les actes professionnels (IDE, kiné...) pour aller vers un exercice plus transversal (orientations européennes).

Sud est intervenu pour rappeler que :

- le protocole FPH sur les salaires ne répondait pas aux attentes des hospitaliers, que la prime AS/AP n'avait pas été intégrée dans le salaire de base et la prime Veil non revalorisée depuis 35 ans, que les augmentations ne concerneraient que peu d'agents

(la classe exceptionnelle surtout) et que de plus le dernier échelon de l'échelle 6 ne s'appliquait pas aux AS et AP.

- Le DE est un signe de reconnaissance, qui doit être lié avec l'attribution d'un rôle propre pour positionner les acteurs de soins que sont les AS et AP clairement dans la chaîne du soin.
- Le Ministère met en place une balkanisation des professions avec la création des ordres professionnels, et que la création d'un ordre infirmier va poser des problèmes d'exercice aux AS et AP, d'autant que l'introduction du droit à prescription va élargir le champ des compétences et de responsabilité des IDE.

### **Et la DHOS découvre le dossier !**

Le changement de personnes au sommet de la DHOS semble avoir perturbé la continuité de service de l'administration (qui pourtant sait nous la mettre en avant dans les services de soins !).

Elle ne savait donc pas que le Ministère s'était engagé sur une étude technique, n'avait pas eu connaissance du projet de décret remis par Sud en juin dernier. Madame Podeur nous a donc demandé un délai supplémentaire pour répondre à nos questions : jusqu'en janvier.

### **En conclusion :**

Au vu de ce qui nous a été dit, c'est un retour en arrière et on semble s'orienter vers un blocage et un refus d'une véritable reconnaissance professionnelle.

Il s'agit donc maintenant de passer à la vitesse supérieure et de tout mettre en œuvre pour mobiliser effectivement les AS et AP pour l'obtention de nos revendications.

Car si la profession veut voir aboutir ses légitimes revendications professionnelles, il faudra que chacun prenne ses responsabilités en se mobilisant.

Visiblement seul un rapport de force important permettra de bousculer une administration toujours aussi sourde.